

Lignes directrices du PNCE sur la reprise des formations en personne

****



# Remerciements

**Collaborateurs**

Adam Sollitt, ACE

Craig MacDougall, ACE

Gérard Lauzière, ACE

Lorraine Lafrenière, ACE

Neale Gillespie, ACE

Peter Niedre, ACE

Wayne Parro, ACE

**Membres du Groupe de travail sur la COVID-19**

Doug Halliday

Eric McLoughlin Kathy Brook

Danielle Emmons

Jennifer Falloon

Kathy Brook

Stephen Novosad

Susan Lamboo

Wendy Dobbin

**Conseillers médicaux et juridiques**

Dr. Don Harris, M.D., CCFP (EM)

Dre Tiffany Locke, B. H. Sc., M. Sc. (épidémiologie), M. D., CCMF, DTM&H, médecin résidente principale en santé publique

Me Anne Lemay, avocate, Gowling WLG

Nous remercions Andy Van Neutegem et À nous le podium (ANP) de leur soutien et d’avoir adapté l’outil d’évaluation et d’atténuation des risques pour les clubs sportifs à la sélection de sites pour les ateliers du PNCE.

#

Table des matières

[Remerciements 3](#_Toc47699937)

[Préface 5](#_Toc47699938)

[Glossaire 5](#_Toc47699939)

[À qui s’adresse ce document? 5](#_Toc47699940)

[À quoi sert ce document? 5](#_Toc47699941)

[Comment ce document est-il organisé? 6](#_Toc47699942)

[Phase de planification 7](#_Toc47699943)

[Adaptation des ateliers en personne du PNCE 7](#_Toc47699944)

[Préparation de l’organisme hôte (OPTS, RPTFE, ONS) 7](#_Toc47699945)

[Sélection des RDE et communication avec ceux-ci 11](#_Toc47699946)

[Trousse et équipement du RDE 12](#_Toc47699947)

[Communication avec les participants 13](#_Toc47699948)

[Le jour de l’atelier 15](#_Toc47699949)

[Préparation 15](#_Toc47699950)

[Arrivée des participants 15](#_Toc47699951)

[Distanciation physique 15](#_Toc47699952)

[Activités propres au sport 16](#_Toc47699953)

[Transition entre les activités 16](#_Toc47699954)

[Hygiène personnelle et des mains 16](#_Toc47699955)

[Pauses 17](#_Toc47699956)

[Si un participant présente des symptômes pendant l’atelier 18](#_Toc47699957)

[Recherche de contacts et gestion de tests positifs et de cas d’exposition ou d’apparition de symptômes 19](#_Toc47699958)

[Après l’atelier 20](#_Toc47699959)

[Recherche de contacts et gestion de tests positifs et de cas d’exposition ou d’apparition de symptômes 20](#_Toc47699960)

[Annexe A : Exemple de questionnaire d’autodépistage du coronavirus (COVID-19) 21](#_Toc47699961)

# Préface

### Glossaire

ACE : Association canadienne des entraîneurs

ANP : À nous le podium

OLS : organisme local de sport

ONS : organisme national de sport

OPTS : organisme provincial/territorial de sport

PNCE : Programme national de certification des entraîneurs

RDE : responsable du développement des entraîneurs

RISOP : Réseau des instituts du sport olympique et paralympique du Canada

RPTFE : représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs

### À qui s’adresse ce document?

Ces lignes directrices ont été rédigées afin d’aider les partenaires du PNCE (les ONS et les RPTFE) et leurs partenaires de prestation (les OPTS, les OLS et les RDE) à atténuer le risque de transmission de la COVID-19 et à assurer la sécurité des participants lors de la reprise des formations en personne du PNCE. Ce document porte sur les volets en classe des formations et non pas sur les volets pratiques « sur le terrain »(ex. : terrain de basketball ou de soccer, piste de ski, patinoire, piscine).

### À quoi sert ce document?

Les entraîneurs formés et certifiés dans le cadre du PNCE joueront un rôle de premier plan dans le retour au sport modifié dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au moment où les organismes sportifs et les RPTFE adaptent la prestation de leur contenu à un environnement d’apprentissage mixte, qui comprendra une reprise des cours en personne, il faudra prendre des mesures spéciales pour réduire la propagation de la COVID-19.

Ces lignes directrices constituent des recommandations pour l’adaptation de la prestation du PNCE en fonction des diverses mesures de santé publique prises à l’échelle du Canada. **Ces lignes directrices ne sauraient l’emporter sur les directives des autorités de santé publique compétentes ni sur celles des fédérations sportives. En cas de divergence, suivez les directives des autorités de santé publique de votre province, territoire ou autre localité (municipalité, collectivité autochtone, etc.) ainsi que celles de votre fédération sportive.**

**Les mesures de santé publique peuvent changer** à mesure que la pandémie évolue et que de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Ainsi, **les organismes hôtes et les RDE doivent consulter les autorités locales avant et au moment de reprendre les formations en personne afin d’assurer le respect de tout décret d’urgence ou de toute autre exigence.**

**Dans le reste de ce document, les termes « localité », « local », « région » et « autorité » désignent les provinces, les territoires, les municipalités et les collectivités autochtones ainsi que leurs autorités compétentes.**

L’ACE continue de surveiller la situation de la COVID-19 au pays via le site Web de l’[Agence de la santé publique du Canada](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html). Les organismes et les clubs sportifs ne doivent reprendre les formations en personne que lorsque les autorités compétentes modifient leurs restrictions afin de permettre la reprise de ces activités en toute sécurité. Il incombe à l’organisme hôte (l’organisme provincial, territorial ou local de sport) de comprendre les directives de santé publique en vigueur. Vous trouverez des liens vers les sources d’information de santé publique fédérales, provinciales et territoriales au <https://coach.ca/fr/reponse-de-lace-la-covid-19>. Vous pouvez également consulter votre RPTFE pour obtenir du soutien en lien avec la prestation du PNCE dans votre province ou territoire : <https://coach.ca/fr/representants-provinciaux-ou-territoriaux-de-la-formation-des-entraineurs-rptfe>.

**Les pratiques suivantes permettent d’atténuer le risque de transmission de la COVID-19 lors d’activités de groupe :**

* **Répondre à des questionnaires d’autodépistage et de risque d’exposition à la COVID-19**
* **Maximiser la distanciation physique entre les personnes (au moins deux mètres)**
* **Porter un couvre-visage ou un masque**
* **Pratiquer une bonne hygiène personnelle et des mains**
* **Augmenter la fréquence des procédures de nettoyage et de désinfection**
* **Limiter le nombre de participants**

Ces pratiques sont décrites plus en détail dans ce document et constituent des recommandations à l’intention des organismes hôtes et des RDE. L’ACE reconnaît que ces mesures et ces lignes directrices peuvent varier selon la localité et les phases d’allégement des restrictions liées à la COVID-19. Il incombe à l’organisme hôte de consulter la règlementation locale. Vous devez passer en revue ces lignes directrices avec le représentant de l’organisme ou du site hôte afin de vous assurer que l’organisme ou le site hôte respecte les exigences.

Une affiche à imprimer de 11 po x 17 po et l’outil d’évaluation et d’atténuation des risques d’À nous le podium (ANP) peuvent être utilisés en complément à ce document. Vous pouvez télécharger ces ressources dans les sections « Ressources aux partenaires » et « Réponse de l’ACE à la COVID-19 » du coach.ca. Nous vous invitons à poser l’affiche dans la salle de classe en guise de rappel visuel aux participants. L’outil d’évaluation et d’atténuation des risques d’ANP servira principalement aux organismes hôtes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le <https://coach.ca/fr/reponse-de-lace-la-covid-19> ou communiquez avec nous à coach@coach.ca.

### Comment ce document est-il organisé?

Ce document se divise en trois sections et une annexe :

* **Phase de planification**
* **Jour de l’atelier**
* **Après l’atelier**
* **Annexe A** (exemple de questionnaire d’autodépistage de la COVID-19)

# Phase de planification

| **Phase de planification : avant l’atelier** |
| --- |
| **Thème ou activité** | **Recommandations et considérations** |
| Adaptation des ateliers en personne du PNCE  | **Adaptations**Lors de la préparation des ateliers en personne, les ONS, les RPTFE, le RISOP et les OPTS doivent analyser les activités de l’atelier et les adapter selon les besoins pour atténuer le risque de transmission de la COVID-19, en tenant compte des directives suivantes.* Les ONS et les organismes hôtes doivent respecter :
	+ les directives et normes de santé publique locales;
	+ les directives propres au sport en ce qui concerne les éléments techniques.
* Adaptation des activités en classe :
* Choisissez des activités qui permettent de respecter la distanciation physique de deux mètres et d’éviter les attroupements.
* Découragez les activités susceptibles de contribuer à la propagation de la COVID-19 dans des espaces intérieurs fermés (ex. : acclamer ou crier, chanter, s’asseoir ou se tenir à proximité d’autres personnes, se rassembler, entrer en contact physique avec d’autres personnes, ne pas respecter la consigne de porter un couvre-visage, etc.).
* Choisissez seulement des activités qui permettent de bonnes pratiques d’hygiène.
* Évitez le partage d’équipements. Si cela n’est pas possible, des protocoles rigoureux de désinfection doivent être suivis entre chaque utilisation.
* Consultez l’autorité de santé publique compétente pour obtenir des conseils supplémentaires.
 |
| Préparation de l’organisme hôte (OPTS, RPTFE, ONS) | **Procédures*** Suivez les procédures administratives normales pour l’organisation d’un atelier.
* Consultez les ressources suivantes pour vous renseigner sur les mesures d’atténuation des risques recommandées dans votre sport et région :
	+ les protocoles du sport ou de l’organisme;
	+ les politiques de santé publique locales;
	+ votre RPTFE, pour obtenir de l’aide supplémentaire (<https://coach.ca/fr/representants-provinciaux-ou-territoriaux-de-la-formation-des-entraineurs-rptfe>).
* Autres éléments à considérer :
	+ **sélection du site**
	+ **inscription et décharge**
	+ **questionnaires d’autodépistage**
	+ **couvre-visages**
	+ **nombre de participants** (selon les restrictions locales sur les rassemblements)
	+ **planification des pauses pendant l’atelier**
* Chacun de ces éléments est expliqué plus en détail ci-dessous.
 |
| **Sélection du site*** Dans le choix d’un site, l’organisme hôte doit respecter :
	+ les directives et les protocoles du sport pour la reprise des activités sportives;
	+ les directives et normes de santé publique locales.

En plus des normes du sport et des autorités de santé publique, tenez compte des recommandations suivantes : * **N’utilisez que des sites où vous pouvez contrôler** et atténuer les risques (ex. : en appliquant vos protocoles de nettoyage et en affichant votre documentation).
* Utilisez l’outil d’évaluation des risques d’ANP.
* Suivez les directives et les processus proposés par l’outil.
* Après avoir évalué les risques, utilisez l’outil d’atténuation (la liste de vérification) et suivez les recommandations si le site a été classé dans les catégories de risque suivantes :
	+ **très faible**
	+ **faible**
	+ **modérée**
 |
| **Inscription et décharge*** Dans le cadre de l’inscription au cours, les RDE et les organismes hôtes doivent décrire clairement les mesures prises pour atténuer les risques liés à la COVID-19 et demander expressément aux participants à l’atelier de les respecter.
* Il est recommandé à l’organisme hôte de faire signer une décharge par les participants. Celle-ci doit indiquer que les participants comprennent que l’organisme hôte prend des mesures pour atténuer les risques liés à la COVID-19, mais que ces risques ne peuvent être complètement éliminés, et qu’en participant au cours, les participants reconnaissent qu’ils risquent de contracter la COVID-19, qui peut provoquer une maladie grave ou le décès. En participant à l’atelier, les participants acceptent de suivre les mesures visant à réduire les risques liés à la COVID-19, notamment : pratiquer une bonne hygiène des mains, porter un couvre-visage, sauf en cas d’exemption médicale (selon les consignes des autorités de santé publique), répondre à un questionnaire d’autodépistage et de risque d’exposition à la COVID-19, et fournir leurs coordonnées à jour au cas où un cas de la COVID-19 serait détecté et que l’autorité de santé publique devrait communiquer avec les participants.
* Lors de l’inscription, les participants devraient également être informés qu’ils auront le droit de se retirer de l’atelier à tout moment avant ou pendant celui-ci. Si le questionnaire d’autodépistage porte un participant de croire qu’il est atteint de la COVID-19, qu’il a été exposé à la COVID-19 ou qu’il est à risque, il peut choisir l’une des options suivantes :
	+ reporter l’atelier ou s’inscrire à un atelier ultérieur, sans frais additionnels;
	+ participer à l’atelier à distance sur une plateforme en ligne;
	+ recevoir un remboursement complet en cas de dépistage positif à la COVID-19.
* L’organisme hôte doit conserver de façon confidentielle le nom et les coordonnées fournis par les participants à l’inscription, au cas où les autorités de santé publique auraient besoin de ces renseignements pour effectuer une recherche de contacts.
 |
| **Questionnaires d’autodépistage*** Les questionnaires d’autodépistage (parfois appelés questionnaires d’autoattestation ou d’autoévaluation) contiennent une liste de questions auxquelles doivent répondre les participants avant leur entrée sur le site de l’atelier. Habituellement, les questions portent sur les signes et symptômes de la COVID-19, le risque d’exposition et les voyages récents. Toutefois, elles varient selon la localité. Les organismes hôtes doivent utiliser leur questionnaire d’autodépistage local. Ce questionnaire est habituellement téléchargeable sur le site Web du gouvernement provincial ou territorial ou de l’autorité de santé publique locale.
	+ Tous les entraîneurs, RDE et invités ou conférenciers doivent répondre au questionnaire d’autodépistage avant d’assister à l’atelier.
	+ Afin d’encourager les RDE, invités, conférenciers et toute autre personne à répondre honnêtement au questionnaire, il est recommandé de leur offrir la possibilité de reporter l’atelier, de participer à un atelier ultérieur ou de participer à distance sur une plateforme en ligne.
	+ L’organisme hôte est responsable de fournir les questionnaires d’autodépistage.
	+ Vous trouverez un questionnaire d’autodépistage sur le site Web de votre autorité de santé publique.
	+ Une copie du questionnaire d’autodépistage devrait être affichée sur la porte d’entrée du site avant l’arrivée des participants.
* Un **exemple** de questionnaire d’autodépistage se trouve à l’annexe A. Les organismes hôtes **doivent** :
	+ soit utiliser le questionnaire d’autodépistage en vigueur dans leur région;
	+ soit adapter l’exemple à l’annexe A afin de le rendre conforme aux directives de leur autorité de santé publique.
* Il est recommandé de consigner les réponses aux questionnaires d’autodépistage, y compris les réponses négatives, afin de pouvoir les retracer au besoin. Pour ce faire, vous pouvez demander aux participants de répondre au questionnaire en ligne ou sur papier à l’aide de leur propre stylo ou crayon.
 |
| **Couvre-visages ou masques non médicaux** * Les couvre-visages sont faits de tissu ou de matériau de masque, et sont censés couvrir complètement la bouche et le nez.
* Le port d’un masque non médical ou d’un couvre-visage en tissu permet de prévenir la transmission de gouttelettes de salive infectieuses (provenant d’une personne qui est infectée sans le savoir).
* Le RDE ou l’organisme hôte peut décider d’imposer le port du couvre-visage ou du masque pendant l’atelier. La situation épidémiologique locale et le taux de transmission communautaire détermineront si le port de couvre-visage doit être obligatoire. Les organismes hôtes doivent donc suivre les consignes sanitaires locales en la matière. Si le port du couvre-visage ou du masque est obligatoire lors de l’atelier, les participants doivent en être avisés lors de l’inscription.
* Il est à noter que dans certaines régions, le port du couvre-visage est obligatoire dans les espaces publics fermés. Les RDE et les organismes hôtes **sont** responsables de se conformer à la règlementation locale.
* Il est recommandé aux participants de porter un couvre-visage sauf s’ils disposent d’une exemption médicale ou ne peuvent pas retirer leur masque sans l’aide d’une autre personne.
* Il est permis de retirer temporairement son couvre-visage lorsqu’il est raisonnablement nécessaire de le faire (par exemple, pour manger ou boire). Autrement, un couvre-visage doit être porté en tout temps dans les espaces fermés et là où il est difficile de respecter la distanciation physique.
* Il faut donner aux participants la consigne d’apporter leur propre couvre-visage, mais le RDE devrait également en avoir quelques-uns avec lui au cas où un participant n’en aurait pas ou en aurait besoin d’un nouveau. Il ne faut jamais partager les couvre-visages et les masques.
* Il faut se laver ou se désinfecter les mains avant de mettre ou de retirer un couvre-visage, et après. Les masques retirés pour des raisons nécessaires, par exemple pour manger, doivent être rangés dans un endroit sûr tel qu’un sac en plastique. Des mesures devraient également être prises pour éviter que les participants prennent le masque ou le couvre-visage d’une autre personne par mégarde.
 |
| **Nombre de participants*** + Les organismes hôtes doivent établir le maximum de participants à l’atelier selon les directives et restrictions locales.
	+ Tenez compte des dimensions et de l’aménagement du site pour assurer que les participants puissent conserver au moins deux mètres de distance entre eux pendant l’atelier.
 |
| **Planification de l’arrivée des participants et des pauses*** Avec les responsables du site, établissez des plans et procédures pour, notamment :
	+ le stationnement;
	+ les portes et les procédures d’entrée;
	+ la circulation sur le site;
	+ l’élimination de files d’attente devant le comptoir d’enregistrement (ou l’installation d’indicateurs visuels pour assurer la distanciation physique);
	+ l’attribution de sièges avant l’atelier à l’aide de porte-noms, s’il y a lieu;
	+ d’autres détails.
* Collaborez avec les responsables du site pour planifier les pauses (pour aller aux toilettes, pour dîner), surtout si d’autres groupes ou personnes seront présents.
	+ Évitez de manger en groupe ou de partager de la nourriture (demandez aux participants d’apporter leurs propres collations, dîner, eau et café).
	+ Planifiez les pauses en consultation avec le RDE, en fonction des renseignements fournis par les responsables du site.
 |
| Sélection des RDE et communication avec ceux-ci | * Vérifiez auprès des RDE qu’ils se sentent suffisamment à l’aise de donner de nouveau des formations en personne.
* Déterminez le nombre de RDE nécessaires en fonction des protocoles de santé publique locaux et du sport concernant la taille des groupes.
* Demandez aux RDE de répondre au questionnaire d’autodépistage la veille et le jour de l’atelier.
* Prévoyez des RDE suppléants au cas où le RDE affecté tombe malade ou ne se sent pas à l’aise de donner l’atelier.
* Communiquez avec le RDE au préalable afin de lui fournir des détails de l’atelier, notamment :
	+ le site et les risques qu’il présente;
	+ les plans et les procédures pour l’arrivée;
	+ le plan pour les pauses;
	+ le nombre de participants;
	+ l’équipement et les produits nécessaires (ex. : désinfectant, lingettes désinfectantes, etc.);
	+ Vérifiez que le RDE est au courant des consignes sanitaires locales.
	+ Discutez des stratégies à adopter en cas de :
		- refus d’un participant de répondre au questionnaire d’autodépistage sur place;
		- situation qui présente des risques identifiés;
		- non-respect des directives ou lignes directrices.
	+ Afin d’encourager les participants à répondre honnêtement au questionnaire d’autodépistage, il est fortement recommandé de leur communiquer expressément les options qu’ils peuvent choisir avant ou pendant l’atelier, soit :
		- reporter l’atelier ou s’inscrire à un atelier ultérieur, sans frais additionnels;
		- participer à l’atelier à distance sur une plateforme en ligne;
		- recevoir un remboursement complet en cas de dépistage positif à la COVID-19.
	+ Demandez aux RDE de communiquer aux participants les attentes pour le cours lors de l’inscription. Les participants doivent notamment être informés que pour y participer, ils devront respecter les mesures prises par l’organisme hôte et le RDE pour assurer la sécurité de tous.
	+ Déterminez si le RDE aura besoin d’aide pour gérer l’arrivée et l’enregistrement des participants et les questionnaires d’autodépistage.
	+ Assurez-vous que le RDE respecte le droit à la vie privée de chacun.
 |
| **Contrats et responsabilité civile des RDE*** + Rédigez ou révisez le contrat des RDE conformément aux directives locales.
	+ Consultez votre assureur au sujet de la responsabilité civile des RDE et des assurances couvrant spécifiquement la COVID-19 et sa transmission.
	+ Modifiez le contrat des RDE selon les besoins (y compris les politiques sur les déplacements à l’étranger).
 |
| Trousse et équipement du RDE | * Outre l’équipement et le matériel habituels, prévoyez :
	+ des produits de nettoyage, de désinfection et d’hygiène des mains :
		- plusieurs bouteilles de désinfectant pour les mains à base d’alcool, d’une concentration en alcool d’au moins 60 %;
		- des lingettes ou vaporisateurs désinfectants (voir la liste des produits de désinfection approuvés dans la section ci-dessous).
	+ des masques pour soi et des masques supplémentaires pour les participants;
	+ des affiches du PNCE;
	+ des questionnaires d’autodépistage, selon les directives locales et du sport;
	+ de la nourriture pour soi;
	+ de l’équipement personnel pour les activités sportives et en classe.
* N’apportez pas d’équipement à partager ou qui pourrait favoriser le risque de transmission.
 |
| Communication avec les participants  | **Thèmes à aborder*** Les règles à suivre, selon les directives locales;
* Le questionnaire d’autodépistage (voir ci-dessous);
	+ La politique si un participant ne peut pas assister à l’atelier (parce qu’il a répondu « oui » à des questions d’autodépistage ou s’estime à risque);
* L’équipement requis;
* L’interdiction de partager de la nourriture (et l’obligation d’apporter sa propre nourriture, ses propres boissons, sa propre bouteille d’eau, etc.);
* Le site de l’atelier;
* L’équipement et les vêtements requis (voir ci-dessous);
* Les procédures à l’arrivée :
	+ stationnement;
	+ entrée sur le site;
	+ circulation sur le site.
* L’interdiction de partager l’équipement, le matériel ou les espaces de travail.
 |
| **Questionnaire d’autodépistage*** Remettez le questionnaire d’autoévaluation aux participants avant le cours.
* Avisez les participants et le RDE qu’ils **ne doivent pas assister** à l’atelier s’ils répondent « oui » à l’une des questions d’autodépistage ou s’ils ont une raison de croire qu’ils ont été exposés à la COVID-19.
* Informez les participants que les questions d’autodépistage leur seront posées de nouveau à leur arrivée.
* Afin de décourager les participants de répondre faussement « non » aux questions d’autodépistage, il est fortement recommandé de leur communiquer expressément les options qu’ils peuvent choisir avant ou pendant l’atelier, soit :
* reporter l’atelier ou s’inscrire à un atelier ultérieur, sans frais additionnels;
* participer à l’atelier à distance sur une plateforme en ligne;
* recevoir un remboursement complet en cas de dépistage positif à la COVID-19.
 |
| **Équipement recommandé*** Trousse personnelle contenant :
	+ du désinfectant pour les mains d’une concentration en alcool d’au moins 60 %;
	+ un masque, si exigé;
	+ un ordinateur portable, une tablette ou un autre appareil électronique personnel;
	+ une bouteille d’eau, des collations et un dîner;
	+ des crayons ou stylos.
* Équipement sportif.
* Autres articles, selon les directives locales.
 |

# Le jour de l’atelier

| **Le jour de l’atelier** |
| --- |
| **Thème ou activité** | **Recommandations et considérations** |
| Préparation | **Préparation*** Arrivez une heure à l’avance.
* Outre les préparatifs habituels pour un atelier :
	+ Aménagez des stations de nettoyage ou désinfection des mains dans la salle et dans les toilettes. S’il n’y a pas de toilettes, un évier avec de l’eau courante et du savon peut servir de station de nettoyage.
	+ Aménagez la salle de manière à permettre aux participants de conserver une distance de deux mètres entre eux.
	+ Marquez des trajets que les participants peuvent suivre pour se rendre à la salle de classe.
	+ Après avoir obtenu l’approbation du représentant du site, affichez :
		- les affiches du PNCE concernant la COVID-19;
		- des pancartes à l’entrée sur les exigences de distanciation physique;
		- le questionnaire d’autodépistage.
	+ Assurez-vous de la disponibilité de poubelles, selon les normes locales.
 |
| Arrivée des participants | * À l’arrivée des participants :
	+ Demandez-leur de répondre aux questionnaires d’autodépistage (vous pourriez aussi choisir de prendre leur température, sans enregistrer de renseignements personnels, si cela est faisable).
	+ Demandez aux participants de se désinfecter les mains à la station aménagée à l’entrée.
	+ Remarque : Les RDE pourraient souhaiter qu’un assistant de l’organisme hôte gère les questionnaires d’autodépistage.
* Rappelez aux participants de se saluer sans contact physique, par exemple, en faisant un signe de la main ou en hochant la tête.
* Assurez-vous que les participants gardent au moins deux mètres de distance entre eux :
	+ lorsqu’ils attendent d’entrer dans la salle;
	+ lorsqu’ils se saluent et réseautent.
 |
| Distanciation physique | * Limitez ou gérez la circulation des personnes dans les aires communes, notamment les corridors, les entrées et les halls d’entrée (gérez les procédures d’entrée et de sortie). Dans la mesure du possible, encouragez la circulation unidirectionnelle dans les corridors et les rangées étroits en y plaçant des indicateurs, tels que des flèches au sol.
* Veillez à ce que les participants respectent la distanciation de deux mètres pendant toutes les activités de l’atelier.
 |
| **Le jour de l’atelier** |
| **Thème ou activité** | **Recommandations et considérations** |
| Activités propres au sport | * Suivez les protocoles d’atténuation des risques de votre sport.
 |
| Transition entre les activités | * Soyez conscient des risques lors des déplacements entre la salle de classe et les autres espaces utilisés pour la formation.
* Veillez à ce que les participants respectent les directives locales de distanciation physique et les limites sur les rassemblements. Cela s’applique notamment aux déplacements entre la salle de classe et un site extérieur ou intérieur pour la tenue d’activités sportives, aux déplacements entre les sites (éviter le partage de véhicules), etc.
 |
| Hygiène personnelle et des mains | * On entend par hygiène des mains le fait de se laver les mains avec de l’eau et du savon, ou du désinfectant à base d’alcool. Il faut rappeler aux participants de se laver les mains souvent, avec de l’eau et du savon, pendant au moins 20 secondes. Du désinfectant à base d’alcool devrait être utilisé en l’absence d’eau et de savon.
* Assurez-vous que plusieurs stations de désinfection sont aménagées sur les lieux, et que le désinfectant a une concentration en alcool d’au moins 60 %. Pour une liste de désinfectants pour les mains approuvés, consultez le <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/desinfectants-mains.html>.
* Encouragez les bonnes pratiques d’hygiène personnelle, notamment en cas de toux ou d’éternuement.
* Désinfectez régulièrement toutes les surfaces à contacts fréquents à l’aide d’un désinfectant approuvé. Pour une liste de désinfectants approuvés, consultez le <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.
	+ Les surfaces à contacts fréquents comprennent tout objet souvent touché par de multiples personnes, tel que les poignées de porte, les boutons d’ascenseur, les surfaces de table, les interrupteurs, etc.
	+ Ces surfaces doivent être désinfectées régulièrement au courant de la journée et de façon plus approfondie entre chaque séance de l’atelier.
	+ Si une surface est visiblement sale, enlevez d’abord les saletés visibles en nettoyant la surface (à l’aide d’eau et de savon, d’un tampon à laver ou d’un chiffon) avant de la désinfecter.
* Envisagez d’afficher des infographies dans la salle de classe ou sur le site pour promouvoir le lavage des mains (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/evitez-propagation-du-covid-19-lavez-vos-mains.html>).
* Demandez aux participants d’éviter de partager de la nourriture et de l’équipement (ordinateurs portables, tablettes, équipement sportif, marqueurs, stylos, crayons, ustensiles, etc.).
* S’il n’est pas possible d’éviter le partage de l’équipement, celui-ci doit être désinfecté à l’aide d’un désinfectant approuvé. Assurez-vous de suivre les instructions figurant sur l’étiquette du désinfectant concernant le temps de contact (le temps que la surface doit rester humectée de désinfectant afin de tuer les virus et les microbes). Si l’équipement ne peut être désinfecté, il ne doit pas être partagé (ex. : surfaces au toucher doux).
* Augmenter la ventilation (en ouvrant les portes et fenêtres) peut aider à réduire la transmission, mais il y a peu de preuves quant à l’efficacité de cette mesure. Les ventilateurs ne sont pas une solution de rechange adéquate, car ils peuvent propulser les gouttelettes dans l’air contaminé.
* Équipement sportif :
	+ Suivez les directives du sport sur la désinfection de l’équipement sportif utilisé.
 |
| Pauses | * Veillez à ce que tous les participants se lavent ou se désinfectent les mains pendant et après les pauses.
* Pauses
	+ Rappelez aux participants les attentes à leur retour des pauses et des dîners.
	+ Assurez le respect de la distanciation physique d’au moins deux mètres.
	+ Prévoyez assez de temps pour des pauses pour aller aux toilettes, et encouragez une utilisation échelonnée des toilettes afin de réduire le nombre de personnes qui s’y trouvent en même temps.
	+ Suivez les protocoles du site.
	+ Il faut se laver ou se désinfecter les mains avant et après avoir utilisé les toilettes.
* Dîners et collations :
	+ Les aires de repas doivent être dotées de désinfectant pour les mains ou de stations de désinfection.
	+ Rappelez aux participants de se laver ou de se désinfecter les mains avant de manger et après.
* Les participants doivent maintenir une distance de deux mètres entre eux pendant les pauses de collation ou de dîner. Cette mesure est d’autant plus importante que les participants doivent retirer leur masque pour manger.
* Ne mangez que dans les aires de repas désignées :
* Mangez à l’extérieur si possible, où le risque est généralement plus faible.
* À l’intérieur, si l’aire de repas n’est pas assez spacieuse pour permettre la distanciation de deux mètres, il pourrait être nécessaire de diviser le groupe afin de limiter le nombre de personnes s’y trouvant en même temps.
* Suivez les directives locales concernant la sécurité lors des repas dans le contexte de la COVID-19.
* Dans la mesure du possible, les participants doivent apporter leurs propres repas, boissons, collations, etc.
* Ne permettez pas aux participants de partager leur nourriture, et ne fournissez pas de nourriture à partager (par exemple, des plateaux de style buffet ou des bols de collations).
* Si de la nourriture est fournie, elle doit être dans des boîtes ou des emballages individuels. Les personnes doivent chercher leur repas une à la fois, tout en maintenant la distanciation de deux mètres.
* Les emballages des repas ne doivent pas être touchés par plusieurs personnes. S’il faut distribuer les repas, une personne doit être affectée à cette tâche. Cette personne doit porter un masque et se laver ou se désinfecter les mains avant de manipuler les emballages des repas.
* Assurez-vous que les déchets sont jetés ou mis au recyclage de manière sécuritaire, conformément aux normes locales.
 |
| Si un participant présente des symptômes pendant l’atelier | * Au début du cours, rappelez aux participants qu’ils peuvent quitter l’atelier sans pénalité s’ils ne se sentent pas bien, croient avoir développé les symptômes indiqués sur le questionnaire d’autodépistage de l’autorité de santé publique locale, croient avoir été exposés à la COVID-19 ou s’estiment à risque. Consultez la section « Questionnaires d’autodépistage » ci-dessus.
* Comme d’habitude, si une personne est grièvement malade, par exemple, si elle éprouve des difficultés à respirer ou perd connaissance, appelez une ambulance ou dirigez la personne vers des soins médicaux. Rappelons que toute personne qui prête assistance à autrui doit porter l’équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Consultez les directives locales sur les premiers soins ou l’assistance médicale dans le contexte de la pandémie.
* Suivez les directives des autorités de santé publique locales.
* Demandez au participant de :
	+ retourner à la maison;
	+ répondre au questionnaire d’autodépistage en ligne à la maison;
	+ déterminer s’il doit passer un test de dépistage selon les directives de l’autorité de santé publique locale, et les étapes à suivre le cas échéant;
	+ vous communiquer le résultat du test, qu’il soit positif ou négatif.
* Demandez à tous les participants de porter un masque ou un couvre-visage.
* Conseillez à tous les participants de :
	+ laver leurs vêtements dès leur retour à la maison;
	+ surveiller l’éventuelle apparition de symptômes;
	+ suivre les directives de l’autorité de santé publique locale (par exemple, se mettre en quarantaine ou s’isoler à la maison pendant 14 jours).
* Avisez tous les participants que vous communiquerez avec eux (voir la section ci-dessous sur la recherche de contacts et la période après l’atelier).
* Veillez à ce que la salle de classe ou le site soit nettoyé et désinfecté après l’atelier.
 |
| Recherche de contacts et gestion de tests positifs et de cas d’exposition ou d’apparition de symptômes  | * Le RDE doit recueillir les renseignements des participants, notamment leurs coordonnées, et en tenir un registre (ces renseignements devraient être recueillis ou mis à jour sur le site de l’atelier). Ce registre doit inclure une liste complète de toutes les personnes qui ont assisté à chaque séance de l’atelier, y compris leur nom et leurs coordonnées.
* L’organisme hôte doit avoir accès à la liste des participants et à leurs coordonnées. Ces renseignements devraient être immédiatement entrés dans le Casier ou une autre base de données, et stockés de façon confidentielle à l’aide d’une protection par mot de passe ou chiffrement. Les copies papier, le cas échéant, doivent être conservées dans un lieu sûr et verrouillé.
* Suivez les directives des autorités de santé publique locales concernant les délais de destruction des données.
* Encouragez les participants à communiquer avec le RDE ou l’organisme hôte si, après l’atelier :
	+ ils tombent malades;
	+ ils présentent des symptômes de la COVID-19;
	+ ils apprennent qu’une personne avec qui ils ont été en contact avant l’atelier a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19.
* Rassurez les participants que leur vie privée sera respectée.
* Le caractère confidentiel de l’état de santé d’une personne doit être respecté. Le RDE ou l’organisme hôte peuvent demander aux personnes de leur communiquer un résultat positif, mais ne peuvent les obliger à le faire.
* Si une personne ne souhaite pas communiquer ses renseignements ou si vous ne savez pas comment gérer une situation, communiquez avec votre autorité de santé publique locale pour obtenir des conseils (par exemple, si une personne quitte l’atelier, car elle se sent malade, mais refuse de fournir plus d’information).
 |

# Après l’atelier

|  |
| --- |
| **Après l’atelier** |
| **Thème ou activité** | **Recommandations et considérations** |
| Recherche de contacts et gestion de tests positifs et de cas d’exposition ou d’apparition de symptômes | * Le RDE ou l’organisme hôte doit immédiatement entrer les renseignements suivants dans le Casier ou une autre base de données :
	+ détails de l’événement (nom, date, site, etc.);
	+ nom de tous les participants;
	+ coordonnées de tous les participants.
* Les RDE doivent communiquer avec leur autorité de santé publique locale sans délai s’ils apprennent qu’un participant ou une autre personne présente (y compris toute personne sur le site de l’atelier) a :
	+ développé des symptômes de la COVID-19;
	+ reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 avant, pendant ou après l’atelier;
	+ appris qu’une personne avec qui il été en contact avant l’atelier a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19.
* Les RDE doivent collaborer avec l’autorité de santé publique locale pour lui communiquer la liste des personnes présentes et leurs coordonnées.
* Le RDE et l’organisme hôte doivent ensuite suivre les conseils de leur autorité de santé publique locale sur les mesures à prendre. Le RDE et l’organisme hôte ou l’autorité de santé publique locale pourraient devoir communiquer avec les participants. Le RDE doit suivre les instructions données par l’autorité de santé publique locale pour s’assurer de procéder de la bonne façon. Le RDE doit communiquer avec l’organisme hôte et les personnes présentes immédiatement après l’événement.
 |

# Annexe A : Exemple de questionnaire d’autodépistage du coronavirus (COVID-19)

À la lumière de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), posez-vous les questions suivantes **avant** d’assister à l’atelier :

1. Présentez-vous des symptômes de la COVID-19, tels que fièvre, toux, gorge irritée, maux de tête, douleurs musculaires, fatigue, écoulement nasal, douleurs articulaires, nausée, diarrhée, douleurs d’estomac, ou perte du goût ou de l’odorat?

 Oui               Non

1. Avez-vous de la fièvre?

 Oui               Non

1. Éprouvez-vous des difficultés ou des problèmes respiratoires?

 Oui               Non

1. Avez-vous présenté l’un des symptômes ci-dessus au cours des 14 derniers jours?

 Oui               Non

1. Avez-vous été en contact étroit ou occasionnel avec une personne qui présente actuellement l’un des symptômes ci-dessus ou qui a présenté l’un des symptômes ci-dessus au cours des 14 derniers jours?

 Oui               Non

1. Au cours des 14 derniers jours, avez-vous été en contact étroit ou occasionnel avec une personne qui a reçu un diagnostic de COVID-19, qu’il soit confirmé par un laboratoire ou provisoire?

 Oui               Non

1. Au cours des 14 derniers jours, êtes-vous revenu d’un voyage à l’étranger?

 Oui               Non

1. Au cours des 14 derniers jours, avez-vous été en contact étroit ou occasionnel avec une personne qui est récemment revenue d’un voyage à l’étranger?

 Oui               Non

**Si vous avez répondu « oui »** à l’une des questions ci-dessus, **veuillez NE PAS ASSISTER À L’ATELIER**. Avisez [insérez le nom de l’organisme hôte] que vous ne pouvez pas assister.

**Avis de risque**

Bien que [insérez le nom de l’organisme hôte] ait un processus de dépistage en place pour aider à détecter les cas d’infection lorsque des symptômes se présentent, ce processus ne permet pas de détecter la COVID-19 chez les personnes asymptomatiques au moment du dépistage.

**Attestation**

En assistant à l’atelier [insérez des détails (nom de l’atelier, organisme, date)], vous attestez que vous n’avez répondu « oui » à aucune des questions ci-dessus le jour de l’atelier et que vous reconnaissez que le processus de dépistage de [insérez le nom de l’organisme hôte] ne permet pas de détecter la COVID-19 chez les personnes asymptomatiques.

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_